

Bureau du Conseil communal

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Président

Jean-Claude Merminod

1^{ère} Vice-Présidente

Anne Guyaz

2^e Vice-Président

Aitor Ibarrola

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléant

Charly Rothen

Scrutateurs

Gérald Lagrive

Alain Maillard

Scrutatrices suppléantes

Christiane Roy Blanchoud

Christine Bolatdemirci

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015

Présidente

Anne Guyaz

1^{er} Vice-Président

Aitor Ibarrola

2^e Vice-Présidente

Anuta Pichon

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléant

Charly Rothen

Scrutateurs

Francine Bruni

Pacal Conti

Scrutateurs suppléants

Philippe Casse

Gérald Lagrive

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez

♦ ♦ ♦ ♦

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 9 fois, soit les :

- 20 mars
- 30 avril
- 21 mai
- 26 juin
- 24 septembre
- 8 octobre
- 30 octobre
- 19 novembre
- 11 décembre.

♦ ♦ ♦ ♦

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

Séance du 12 février 2015

Suite au retrait du préavis n° 2015/02 et considérant un ordre du jour ne comportant dès lors plus qu'un seul préavis, le Bureau du Conseil communal a décidé d'annuler la séance du Conseil communal prévue initialement le 12 février 2015.

Les préavis n° 2015/01 et 2015/02 ont été traités lors de la séance du 20 mars 2015.

Séance du 20 mars 2015

N° 1 Chemin de la Raye – Elargissement du trottoir entre l'accès au parking du cantonnement STPA et le carrefour Raye-Bassenges – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet d'élargissement du trottoir entre l'accès au parking du cantonnement STPA et le carrefour Raye-Bassenges, selon le préavis présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 103'000.-** (cent trois mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.107 « Elargissement du trottoir au bas du chemin de la Raye ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

N° 2 Nouvelle construction scolaire – Collège « Croset-Parc » – Demande de crédit pour l'organisation d'un concours de projets

Le Conseil communal décide :

- d'approuver l'organisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte internationale pour le projet d'une nouvelle construction scolaire sur le site du Croset ;
- d'accorder un crédit d'étude de **Fr. 385'000.- TTC** (trois cent huitante-cinq mille francs) à la Municipalité pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.215 « Croset - construction d'un nouveau collège ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 3 Chemin du Bochet – Remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ainsi que des grilles de récolte des eaux – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, selon le préavis présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 290'000.- HT** (deux cent nonante mille francs) pour la réalisation des travaux sur les collecteurs.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.103 « Bochet – rempl. Collect. EU/EC ».

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans les fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

N° 4 Modification du Règlement intercommunal sur la taxe de séjour (préavis intercommunal)

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour tel que présenté dans le préavis, abrogeant le précédent règlement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Séance du 30 avril 2015

N° 5 Réaménagement routier du chemin du Bochet – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de réaménagement routier du chemin du Bochet, selon le préavis présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 990'000.- TTC** (neuf cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.142 « Réaménagement routier du chemin du Bochet ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

N° 6 Renouvellement et extension des casiers scolaires au Pontet – Demande de crédit de réalisation

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la fourniture et pose de casiers scolaires dans les collèges Mars, Vénus et Jupiter ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 304'000.-** (trois cent quatre mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 503.5060.312 « Pontet – installation de casiers scolaires ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

N° 7 Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu – Demande de crédit d'étude d'avant-projet

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le crédit d'étude pour l'avant-projet de réaménagement de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 105'000.-** (cent cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.106 « RC 82 – réaménagement du tronçon Tir-Fédéral / Pont-Bleu ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

N° 8 Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Marguerite Theys

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la succession de Mme Marguerite Theys, décédée le 30 novembre 2012, sous bénéfice d'inventaire.

N° 9 Révision de la convention intercommunale Mèbre-Sorge

Le Conseil communal décide :

- d'adopter la convention régissant la règle de répartition des coûts des frais de remplacement et d'entretien des canalisations de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

Séance du 21 mai 2015**N° 10 Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley**

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à signer la Convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley.

N° 11 Création d'un nouvel espace repos pour le groupe nursery de la garderie Domino – Demande de crédit de réalisation

Le Conseil communal décide :

- d'approuver les travaux de transformation de l'espace nursery de la garderie Domino au CSCE et la création de cinq places d'accueil supplémentaires ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 120'000.-** (cent vingt mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 359 « Centre socioculturel » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 359.5030.218 « Domino – nouvel espace de repos ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera intégralement compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve « Domino » qui se monte à Fr. 141'000.-.

N° 12 Théâtre Kléber-Méleau – Création d'une fondation

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à créer, avec les communes de l'Ouest lausannois, celle de Jouxens-Mézery et celle de Lausanne, une fondation, dénommée Fondation pour le Théâtre Kléber-Méleau, qui aura pour mission de gérer le Théâtre Kléber-Méleau ;
- d'allouer le montant de **Fr. 5'000.-** comme participation au capital de la Fondation.

Cette dépense sera imputée au compte de fonctionnement n° 151.3653.05 « Fondation Théâtre Kléber-Méleau », sous la rubrique « Prêts et participations » et sera amortie en une fois.

N° 13 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2015

Le Conseil communal, **après amendement** *:

- décide d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2015 représentant au total une augmentation des charges de **Fr. 135'800.-** (cent trente-cinq mille huit cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 43'200.- (quarante-trois mille deux cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis ;

*** Amendement accepté :**

Compte n° 503.3124 Achats de combustibles, en page 5 :

« Une clarification sur le tarif pratiqué a été faite. La Municipalité souhaite, par l'intermédiaire de la Commission des finances, retirer la demande de crédits complémentaires pour un montant de Fr. 30'000.-. C'est à l'unanimité que les membres de la Commission des finances acceptent cet amendement. »

- décide de compenser la péjoration du résultat de **Fr. 92'600.-** par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'860'000.- au 1^{er} janvier 2015 ;
- décide que le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire ;
- prend acte que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2015 est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de revenus prévu au budget 2015	Fr.	-.-
Charges complémentaires	Fr.	135'800.-
Revenus complémentaires	Fr.	<u>43'200.-</u>
Résultat intermédiaire	Fr.	- 92'600.-
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr.	<u>92'600.-</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2015	Fr.	<u><u>-.-</u></u>

Séance du 26 juin 2015

Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – exercice 2014

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2014

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2014

Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2014

Comptes du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2014

Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2014

Le Conseil communal décide :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2014 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2014 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2014 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2014 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2014 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'adopter la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2014 et les comptes de la Commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2014.

Elections pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 :

- Présidente
Mme Anne Guyaz est élue.
- 1^{er} Vice-Président
M. Aitor Ibarrola est élu.
- 2^e Vice-Présidente
Mme Anuta Pichon est élue.

Séance du 24 septembre 2015

N° 15 Adoption du nouveau Règlement du Conseil communal

Le Conseil communal décide, **après amendements** :

- d'adopter le Règlement du Conseil communal d'Ecublens.

Séance du 8 octobre 2015

N° 14 Rénovation urbaine du secteur de la gare, lot des espaces publics – Deuxième étape du chantier – Crédit d'ouvrage pour la construction de la Passerelle Rayon Vert, l'aménagement des places nord et sud et des parkings vélos

Le Conseil communal décide :

- d'adopter le préavis présenté ;
- d'autoriser la Municipalité de Renens à réaliser les travaux du lot 3, passerelle, places et parkings vélos ;
- d'allouer à la Municipalité d'Ecublens un crédit total de **Fr. 3'475'000.-** (trois millions quatre cent septante-cinq mille francs).

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Urbanisme » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 420.5010.105 « Gare de Renens ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

La dépense nette estimée à Fr. 996'750.- (soit après déduction des subventions) sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par les marges d'autofinancement.

N° 16 Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu – Demande de crédit d'étude

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le crédit d'étude de réaménagement de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 214'000.00** (deux cent quatorze mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010

« Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.106 « RC 82 – réaménagement du tronçon Tir-Fédéral / Pont Bleu ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 17 Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 5 de la Concorde/Autoroute ;
- d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 270'000.- TTC** (deux cent septante mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 du préavis ;
- d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de **Fr. 42'000.- HT** (quarante-deux mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 du préavis.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.062 « Mèbre-Sorge, sect. 5 / Concorde-autoroute », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

N° 18 Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Irma Hegi

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la succession de Mme Irma Hegi, décédée le 22 mai 2013, sous bénéfice d'inventaire.

A réception, le versement de la Justice de Paix sera comptabilisé sous la section n° 231 « Eléments extraordinaires », plus précisément dans le compte « 231.4690 – Dons et legs ».

Séance du 30 octobre 2015

N° 19 Construction d'une structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- de renvoyer ce préavis à une prochaine séance ;
- de demander à la Municipalité de présenter un nouveau préavis, avec plus de transparence au niveau des coûts et de ses conséquences sur les impôts.

N° 20 Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires, modification de l'article 4

Le Conseil communal décide :

- d'adopter le Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds.

Séance du 19 novembre 2015

N° 19 Construction d'une structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la construction d'une structure d'accueil parascolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 2'800'000.- TTC** (deux millions huit-cent-mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 03.5030.217 « Coquerellaz – APEMS ».

Elle sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en temps utiles, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

N° 21 Nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour

Le Conseil communal décide :

- d'adopter la version finale du nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour tel que présentée.

N° 22 SDIS Chamberonne – Harmonisation du tarif des interventions pour un déclenchement intempestif d'un système d'alarme

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la modification de l'annexe 1 au Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chamberonne.

Séance du 11 décembre 2015

Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2016

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2016

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2016

Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2016

Budget du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2016

Budget communal – exercice 2016

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le budget de l'exercice 2016 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2016 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2016 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2016 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2016 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'accepter le budget communal 2016 tel que présenté par la Municipalité et de prendre acte du plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2015 à 2020.

♦ ♦ ♦ ♦

Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2015 pour l'exercice 2014

Vous trouverez ci-après les réponses aux vœux que la Commission de gestion 2014/2015 pour l'exercice 2014 a émis dans son rapport du 5 juin 2015.

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité envisage d'étendre les horaires d'ouverture de la déchetterie.

Réponse :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les heures d'ouverture de la déchetterie ont été modifiées et les horaires étendus : le samedi, la déchetterie est ouverte également l'après-midi, toute l'année et non plus seulement durant la période estivale. Pour l'instant, vu la fréquentation actuelle, les horaires d'ouverture apparaissent convenir.

D'autre part, il y a lieu de rappeler que deux écopoints sont à disposition de la population pour la dépose des déchets, en dehors des horaires d'ouverture de la déchetterie, hormis pour les encombrants, la ferraille et le bois ; ces derniers sont cependant récoltés lors de la présence de la déchetterie mobile, le dernier samedi de chaque mois, à l'écopoint du Pontet.

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité résolve le problème du cheminement piéton entre l'avenue d'Epenex et le collège d'Epenex.

Réponse :

Il est difficile de créer un cheminement derrière le collège d'Epenex en raison de la configuration actuelle du collège et des parcelles privées. Toutefois, un cheminement assez proche existe actuellement, derrière la Citadelle, où nous venons de mettre en place un éclairage public, conjointement avec la Commune de Chavannes-près-Renens.

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité exécute un marquage au sol pour sensibiliser tous les usagers au croisement routier entre le tronçon du Tir-Fédéral 30 km/h et l'accès au parking (côté Migros).

Le marquage au sol pourrait se faire avec une couleur rouge ou beige.

Réponse :

Dans cette zone, un marquage en couleur rouge a été réalisé en août 2015.

♦ ♦ ♦ ♦

Votations fédérales

Résultats pour la Commune d'Ecublens

8 mars 2015 – Votations fédérales

Initiative populaire « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt ».

Electeurs inscrits	5'371
Votants	2'339
Participation	43.55 %
Oui	589
Non	1'728

Résultat *refusée*

Initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie ».

Electeurs inscrits	5'371
Votants	2'339
Participation	43.55 %
Oui	121
Non	2'195

Résultat *refusée*

14 juin 2015 – Votations fédérales

Arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain (diagnostic pré-implantatoire).

Electeurs inscrits	5'411
Votants	2'251
Participation	41.60 %
Oui	1'877
Non	330

Résultat *accepté*

Initiative populaire du 20 janvier 2012 « Initiative sur les bourses d'études ».

Electeurs inscrits	5'411
Votants	2'251
Participation	41.60 %
Oui	928
Non	1'250
Résultat	refusée

Initiative populaire du 15 février 2013 « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) ».

Electeurs inscrits	5'411
Votants	2'251
Participation	41.60 %
Oui	765
Non	1'438
Résultat	refusée

Modification du 26 septembre 2014 de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV).

Electeurs inscrits	5'411
Votants	2'251
Participation	41.60 %
Oui	1'433
Non	770
Résultat	acceptée



18 octobre 2015 – Election des 18 membres vaudois du Conseil national

- Electeurs inscrits : 5'390
- Bulletins rentrés : 2'007
- Bulletins blancs : 10
- Bulletins nuls : 45
- Bulletins valables : 1'952
- Taux de participation : 37.24 %

Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (1^{er} tour)

- Electeurs inscrits : 5'390
- Bulletins rentrés : 2'034
- Bulletins blancs : 15
- Bulletins nuls : 39
- Bulletins valables : 1'995
- Taux de participation : 37.74 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants :

- Savary Géraldine 853
- Recordon Luc 800
- Français Olivier 598
- Buffat Michaël 368
- Despot Fabienne 354
- Neiryck Jacques 114
- Chevalley Isabelle 110
- Béglé Claude 108
- Miéville Laurent 54
- Karlen Dylan 50
- Petit Arthur 42
- Dolivo Jean-Michel 40
- Misiego Céline 35
- Grégoir Sony 21
- Berkovits Jean-Luc 16
- Voix éparses 19
- **Total 3'582**

Aucun candidat n'est élu au 1^{er} tour.

8 novembre 2015 – Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (2^e tour)

- Electeurs inscrits : 5'401
- Bulletins rentrés : 1'784
- Bulletins blancs : 19
- Bulletins nuls : 25
- Bulletins valables : 1'759
- Taux de participation : 33.03 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants:

- **Savary Géraldine 994 Elue**
- Recordon Luc 903 Non élu
- **Français Olivier 862 Elu**
- Voix éparses 0
- **Total 2'759**

♦ ♦ ♦ ♦



© rts